

PARIS, le 27 mai 2020

**Protection des mineurs vulnérables et assurance-récolte à l'ordre du jour de l'espace
réservé du groupe RDSE le 28 mai**

Dans le cadre de leur espace réservé du 28 mai, les sénateurs du groupe RDSE ont choisi de mettre en discussion une proposition de loi relative aux mineurs vulnérables sur le territoire français et une proposition de résolution visant à encourager le développement de l'assurance récolte.

La proposition de loi, portée par la sénatrice Josiane Costes, vise à apporter un cadre stable d'épanouissement et de développement aux mineurs qui souffrent de l'absence ou de la défaillance de leur protection parentale. Le confinement a notamment mis en lumière des situations sociales parfois dramatiques auxquelles les pouvoirs publics doivent impérativement apporter une réponse forte et rapide. La proposition de loi vise ainsi à adapter le cadre juridique existant pour mieux prendre en compte les intérêts de ces personnes vulnérables et à améliorer leur prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance.

Le groupe RDSE a souhaité en second lieu porter le débat du développement de l'assurance récolte, au travers d'une proposition de résolution qui défend des mesures attendues par un secteur agricole de plus en plus douloureusement atteint par les aléas climatiques. Les sénateurs Yvon Collin, Henri Cabanel, la sénatrice Nathalie Delattre et leurs collègues proposent notamment de baisser le seuil de déclenchement du niveau des pertes de rendement de 30% à 20% conformément au règlement européen dit Omnibus.

Contact presse : 01 42 34 25 00 - rdse@senat.fr